

## PROJET ARCUS PACA-BRESIL 2010-2013

# Thème: Agrosociences et développement durable

## Droit et développement durable

Porteur de projet : MP. LANFRANCHI  
Maître de conférences à l'Université Paul Cézanne  
UMR 6201

### INTITULE DU PROJET

### *GOVERNANCE DE LA BIODIVERSITE, DROIT ET EXPERTISE SCIENTIFIQUE*

### PRESENTATION RESUMEE

L'élaboration d'un droit adapté, en faveur de la protection de la biodiversité, suppose que le juriste soit en mesure de prendre en compte les données scientifiques en lien avec le sujet à traiter. Cette perspective laisse le juriste d'autant plus démuné que les connaissances scientifiques, que sa formation ne lui permet pas de maîtriser, sont de plus en plus sophistiquées et, par essence, évolutives.

Le projet se propose d'aborder les enjeux du recours à l'expertise scientifique dans le cadre de la régulation de la biodiversité, conçue dans son acception la plus large comme englobant les ressources du milieu marin.

La réflexion prendra appui sur une comparaison entre le point de vue et la pratique du Nord, à travers l'exemple français, et ceux du Sud à travers l'exemple brésilien. La question de la protection de la biodiversité renvoyant en effet à des réalités et des contextes différents au Nord et au Sud, le projet a pour objet d'identifier les enjeux liés à l'expertise et les solutions proposées de part et d'autre. La question envisagée dépassant toutefois le cadre des frontières nationales, l'accent sera porté sur une mise en perspective des systèmes français et brésilien de recours à l'expert avec les systèmes juridiques avec lesquels ils sont en interaction directe : droit communautaire (s'agissant du système français) et droit international de la biodiversité.

Comment s'articulent au plan national, européen, international, décision publique en matière de biodiversité et connaissances scientifiques ? Quelles sont les conditions du recours à l'expert aux fins de l'élaboration de la règle de droit ? Dans quelle mesure les perceptions et solutions préconisées au Nord et au Sud se rejoignent-elles et/ou s'éloignent-elles ?

A partir de l'étude des pratiques et mécanismes de recours à l'expert à l'œuvre dans les sphères nationale, régionale et internationale (IpBes du PNUE, Comités d'experts des commissions régionales de pêche, recours à l'expertise dans le cadre communautaire etc.), la recherche constitue donc une réflexion sur le point de savoir jusqu'où et comment la science peut être porteuse de normativité.

## EQUIPES IMPLIQUEES :

Nombre de chercheurs impliqués dans le projet :

- Français : nombre de personnes: 8 équivalent temps plein: 165 %
- Brésiliens : nombre de personnes: 7 équivalent temps plein: 105 %

Equipes françaises :

- UMR n° 6201 Droit public comparé, droit international et européen, CERIC (Centre d'études et de recherche internationale et communautaire, Université Paul Cézanne-Aix-Marseille III)
- EA 3177, OMIJ (Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques), Université de Limoges
- IDDRI (Institut du Développement durable et des Relations internationales), Science po Paris

Partenaires brésiliens :

- USP, Universidade do Estado de São Paulo
- Universidade do Estado do Amazonas
- UNIceub, Centro Universitário de Brasília
- FMU, Faculdades Metropolitanas Unidas, São Paulo

## TRAVAUX COMMUNS DEJA REALISE AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES :

### Publications

Nombre d'articles de rang A cosignés entre participants français et brésiliens: 0

### Echanges de chercheurs

- Mois d'accueil de chercheurs brésiliens en France:
- Mois d'accueil de chercheurs français au Brésil:

### Doctorats en co-tutelle:

- Doctorats en co-tutelle soutenus: 0
- Doctorats en co-tutelle en cours: 0

# FICHE PROJET DETAILLEE

## INTITULE DU PROJET

### *GOUVERNANCE DE LA BIODIVERSITE ET EXPERTISE SCIENTIFIQUE*

## PRESENTATION SCIENTIFIQUE

### I Champ de la recherche

La décision publique doit composer avec les « *insécurités sous expertise* » évoquées par le Doyen Carbonnier. Dans leur lutte en faveur de la biodiversité qui nécessite une véritable ingénierie écologique (Kalaora 2003), les juristes en particulier se trouvent limités par leur méconnaissance inévitable de données scientifiques de plus en plus sophistiquées et évolutives. Le projet se propose d'aborder les enjeux du recours à l'expertise scientifique dans le cadre de la régulation de la biodiversité, conçue dans son acception la plus large comme englobant les ressources du milieu marin.

La réflexion prendra appui sur une comparaison entre le point de vue du Nord, à travers l'exemple français, et celui du Sud à travers l'exemple brésilien. La question envisagée dépassant toutefois le cadre des frontières nationales pour se former au niveau européen et international, l'accent sera porté sur une mise en perspective des systèmes français et brésilien avec les systèmes juridiques avec lesquels ils sont en interaction directe : droit communautaire (s'agissant du système français) et droit international de la biodiversité.

Les premières mesures en faveur de la biodiversité au premier rang desquelles la Convention de Rio sur la diversité biologique font bien suite à l'alerte donnée par les études scientifiques sur l'érosion de la biodiversité mondiale. Plus récemment et sur le modèle du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (**GIEC**), la création d'un panel international d'experts sur la biodiversité a été envisagée. Lancée en 2005, l'idée a débouché dans le cadre du PNUE (Programme des Nations-Unies pour l'environnement) en mai 2008, sur l'ouverture des négociations en vue de la création de l'IpBes (Intergovernmental science-policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services). Cette plate-forme intergouvernementale serait notamment chargée de synthétiser l'expertise existante, d'identifier les questions de recherche importantes, de répondre aux demandes d'informations des décideurs publics et de renforcer les capacités d'évaluation des scientifiques de la biodiversité dans les différents pays. Les liens entre la production de connaissances scientifiques et la réglementation internationale de la biodiversité sont donc clairement affichés.

Au plan communautaire, les présupposés scientifiques ont également dominé la rédaction puis l'application de la directive Natura 2000, la désignation d'espèces et d'habitats, dans les annexes de la directive, relevant clairement du discours de l'expert. Des études ont d'ailleurs montré les limites et les raccourcis scientifiques opérés par la directive dans un souci d'efficacité gestionnaire. Les écologues ont dénoncé une conception avant tout « fixiste » des milieux naturels, le choix arbitraire des habitats et des espèces en fonction de critères relevant de logiques différentes : sélection du fait de leur inscription sur une liste

d'espèces menacées, valeur emblématique - et donc sociale - de l'espèce, poids des lobbies, notamment des associations ornithologiques, etc. Que de raccourcis a-t-il fallu opérer pour « *faire rentrer des morceaux de nature dans une typologie administrative* » (Marty, Lepart, Maljean-Dubois, 2005)

En matière de gestion et de conservation des pêcheries, les données scientifiques, sont également un préalable fondamental à la prise de décisions. La fixation de « quotas » de pêche ne peut se faire de manière aléatoire étant donné les enjeux environnementaux et économiques que représentent ces chiffres. La science doit permettre, dans ce domaine, au décideur de prendre les mesures qui assurent un point d'équilibre entre économie et écologie. Des commissions régionales de pêche se sont dotées de Comités scientifiques. Composés d'experts scientifiques, ces comités donnent des avis et des recommandations aux Commissions et leur délivrent ainsi les connaissances qui vont guider leur prise de décisions.

Face à ces pratiques, plusieurs questions de recherche émergent.

## **II Objectifs et méthodologie**

Le droit et la science diffèrent par leur source et leur autorité. Le droit détermine le caractère impératif des actes qu'il produit alors que les énoncés scientifiques tiennent leur autorité de leurs qualités propres et du caractère de vérité qui peut leur être prêté (Leclerc 2005).

Pourtant, ils sont en interaction directe. Le présent projet propose donc de s'interroger sur le point de savoir jusqu'où la science peut être porteuse de normativité. Ne serait-elle pas plutôt un instrument informatif au service d'autorités publiques qui peuvent à leur discrétion, décider (ou non) d'exploiter ces données ? Sur ces questions, le point de vue du Nord, étudié à travers les exemples français et européen, le point de vue du Sud, étudié à travers l'exemple du Brésil, se rejoignent-ils ou diffèrent-ils ? La question de la protection de la biodiversité renvoyant à des réalités et des contextes différents de part et d'autre. Comment les enjeux liés à l'expertise sont-ils alors appréhendés et quelles sont les solutions proposées ?

C'est l'objectif de cette recherche que de poser un jalon dans la réflexion autour de ce phénomène que constitue le développement des éléments scientifiques, à côté ou à l'intérieur du droit, en incluant la perspective Nord/Sud.

Notre projet présente des éléments d'innovation importants, car si le thème de l'expertise publique a déjà largement été investi, aucune étude n'a jamais porté sur l'ingénierie écologique mise en place au niveau international, européen et national pour répondre au défi de la préservation de la biodiversité. Les travaux sont particulièrement rares, pour ne pas dire inexistantes en matière de ressources halieutiques, et sur les comités de surveillances créés en cette matière, alors même que les enjeux environnementaux, économiques et sociétaux sont forts. Le suivi et l'étude de la mise en place de l'IPBES nous semblent constituer une initiative à la fois utile et novatrice.

Le projet propose une étude essentiellement juridique. Le juriste est toutefois mal outillé face à la question de la biodiversité et pour éclairer nos travaux nous souhaitons nous adjoindre le concours d'autres spécialistes, notamment d'écologues et de politistes, qui s'intéressent de près à ces questions.

## **III Programme prévisionnel**

La recherche est prévue pour une durée de 36 mois, articulée selon le calendrier indicatif suivant :

Mois 1 : réunion de lancement, répartition des questions de recherche dans l'équipe (visioconférence)

Mois 18 : séminaire d'étape (Brésil) et remise du rapport intermédiaire

Mois 32 : séminaire final de restitution (France)

Mois 36 : remise du rapport final

## **5. Résultats et valorisation attendus**

Les résultats de la recherche seront valorisés par la tenue d'un séminaire de restitution ouvert, par la publication d'articles dans des revues scientifiques et d'un ouvrage dans les collections du CERIC (La documentation française, Paris ou Bruylant, Bruxelles).

**Equipes françaises (les fiches des trois équipes ont été scannées et figurent dans un dossier en annexe)**

**Partenaires brésiliens (les fiches des trois équipes ont été scannées et figurent dans un dossier en annexe)**

## **COHERENCE PAR RAPPORT AUX PRIORITES DES PARTENAIRES BRESILIENS**

Les partenaires brésiliens ont investi de longue date le champ du droit de l'environnement, tant les aspects de droit interne brésilien que les aspects de droit international. Une équipe est davantage tournée vers le droit privé (FMU) tandis que les autres partenaires sont prioritairement tournés vers le droit international public. Les recherches menées jusqu'à présent par l'ensemble de ces équipes sont donc complémentaires. La protection de la biodiversité par le droit est très largement au cœur des sujets de recherche des différentes équipes ; le projet présenté leur permettra d'approfondir cette démarche.

### **CONTEXTE HISTORIQUE DE LA COLLABORATION :**

#### **Accords signés entre institutions :**

- Accord entre l'Université Paul Cézanne et l'Université de Sao Paulo depuis 1987 et Protocole d'accord entre l'Institut Pimenta Bueno de Droit Constitutionnel, l'Association Brésilienne des Constitutionnalistes et la Faculté de droit et de science politique de l'université Paul Cézanne (FDSP) depuis 1999.
- Accord 486/05 CAPES-COFECUB (2005-2006) entre l'Université Paul Cézanne, l'Uniceub et l'UFSC (Université fédérale de Santa Catarina). Financement obtenu : 13 000 €

#### **Travaux communs :**

##### **Projets de recherche communs:**

- « *Dimensions de l'effectivité du droit international de l'environnement : une analyse comparative du contexte d'élaboration et de mise en œuvre de cinq conventions internationales en France et au Brésil* », accord 486/05 CAPES-COFECUB, responsables scientifiques : S. MALJEAN-DUBOIS (Directeur de recherche CNRS, UMR 6201, Université Paul Cézanne) et M. VARELLA (professeur Centro Universitário de Brasília),

##### **Liste de publications de rang A des équipes en rapport avec les thématiques du projet**

- **CERIC, UMR 6201 :**
  - S. MALJEAN-DUBOIS, 2008, Le rôle du juge dans le développement du droit de l'environnement., Co-dir. d'un ouvrage collectif avec Olivier Lecucq, actes de la 3ème journée d'études de l'UMR6201, Pau, 12 octobre 2007, Bruylant, Bruxelles, 384p.
  - S. MALJEAN-DUBOIS, 2008, La Convention sur la diversité biologique a quinze ans., Contribution à un article collectif, M.-A. Hermitte dir., pour *l'Annuaire français de droit international* 2006 (parution automne 2007), pp. 351-390
  - S. MALJEAN-DUBOIS, 2005, La biodiversité dans les négociations internationales : de la Convention de Rio sur la diversité biologique au Protocole de Carthagène sur la biosécurité, Article pour un ouvrage collectif sur *Les biodiversités. Objets, théories, pratiques*, Pascal Marty, Franck-Dominique Vivien, Jacques Lepart, Raphaël Larrère (dir.), CNRS éditions, pp. 211-226.

- E. TRUILHE-MARENGO, 2010, « Le recours aux experts dans les contentieux sanitaires et environnementaux : le cas de l'OMC », Actes du colloque de la SFDI, Pedone, 2010 [*Actes de colloque à comité de lecture*]
- E. TRUILHE-MARENGO, 2009, « La gouvernance confiée aux experts ? », Acte du Colloque international : La gouvernance à l'épreuve des enjeux environnementaux et des exigences démocratiques, Congrès de l'ACFAS, 2009, *Vertigo*, Université d'Ottawa, Canada. [*revue électronique à comité de lecture*]
- E. TRUILHE-MARENGO, 2007, « Propriété, biodiversité et contrat », Actes de la 6<sup>ème</sup> Conférence internationale de l'International Center for Research in Environmental Issues (ICREI) et du Centre d'Analyse Economique (CEA2E), Bruylant
- MP. LANFRANCHI, 2008, « L'affaire *Communautés européennes-produits biotechnologiques* : éléments du débat judiciaire », *Revue européenne de droit de l'environnement*, 2, pp.127-144.
- MP. LANFRANCHI, 2008, « La conciliation commerce/environnement : analyse comparée de la jurisprudence communautaire et des rapports de l'ORD de l'OMC », in : LECUCQ (O.) et MALJEAN-DUBOIS (S.) ed. *Les juges et le développement du droit de l'environnement*, La documentation française, 2008, pp. 287-318
- MP. LANFRANCHI, 2005, « *La jurisprudence française relative à la directive européenne « Natura 2000* », in : MALJEAN-DUBOIS (S.), ed., «La mise en œuvre de la directive européenne « Natura 2000 » : de nouveaux modes de gestion des territoires et de l'environnement ? », la Documentation française, pp. 142-160

- **IDDRI**

- BILLE (R), ROCHETTE (J), 2009, « Mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières : comment réconcilier approche projet et approche normative ? », *Annuaire du droit de la mer, Monaco*, A Paraitre, 26p.
- ROCHETTE (J), 2009, « Challenge, dialogue, action... Recents developments in the protection of coastal zones in Italy », *Journal of coastal conservation, planning and management*, A Paraitre,
- ROCHETTE (J), BILLÉ (R),2008, « Governance of marine biodiversity beyond national jurisdictions: Issues and perspectives. Report of the international seminar "Towards a new governance of high seas biodiversity" (Principality of Monaco, March 20–21, 2008) », *Ocean & Coastal Management*, 51, pp.779–781.
- ROCHETTE (J), BILLE (R), 2008, « Perspectives pour une nouvelle gouvernance de la biodiversité en haute mer. Compte rendu du séminaire international Vers une nouvelle gouvernance de la biodiversité en haute mer (Monaco, 20-21 mars 2008) », *Revue juridique de l'environnement*, 4, pp.515-520.
- ROCHETTE (J), 2008, « Le Conservatoire des côtes de Sardaigne : une institution hybride », *Revue européenne de droit de l'environnement*, 3, pp.277-280.
- ROCHETTE (J), 2007, « Recenti sviluppi sulla politica francese di tutela delle zone costiere », *Rivista Giuridica dell'Ambiente*, 6, pp.1091-1102.
- ROCHETTE (J), 2007, « L'Émilie-Romagne : un modèle de politique régionale en faveur des zones côtières », *Droit maritime français*, pp.667-670.
- SCOVAZZI (T), ROCHETTE (J), 2007, « *Les nouvelles dispositions juridiques applicables aux zones côtières de la région Sardaigne (Italie)* » *Droit maritime français*, pp.276-280.

- **CRIDEAU :**

- G. MONDEDIAIRE, « Qualification matérielle et qualification juridique des faits ; expertise et droit de l'environnement » in « *Incertitude juridique - Incertitude scientifique* » Actes du Séminaire de l'Institut fédératif environnement et eau, GDR / CNRS Sciences et droit , 2000, PULIM, pp.107-144
- J. MAKOWIAK, 2009, « La gestion des sites Natura 2000, La mise en place des cadres nationaux », sous la di. De O. CHRISTOPOLOU, M. HAIDARLIS, M. DUROUSSEAU, Rédaction du rapport français, Presses Universitaires de Thessalie, Grèce, pp. 99-123
- J. MAKOWIAK, 2006, « La protection des sites : analyse comparative et efficacité des instruments », *AJDA*, n° spécial.
- J. MAKOWIAK,, 2006, « Os organismos geneticamente modificados », in Antidoto, Faculdade de Direito da Universidade Federal de Goias, v.1 n° 1, Goiania, Brasil.
- J. MAKOWIAK, 2006, « Questions relatives à l'interprétation de l'article 6 de la directive 92-43/CEE par le juge », rapport relatif à la France, in : *Article 6 Habitats Directive : a comparative law study on the implementation of art. 6 Habitats Directive in some member states* » BACKES, FRERIKS, NIJMEIJER, Universiteit Utrecht.
- J. MAKOWIAK, 2005, « Les espaces naturels et ruraux à l'épreuve du développement durable », *AJDA*, n° spécial.
- J. MAKOWIAK, 2004, « La procédure de sélection des sites en France », in : *Natura 2000 et le droit. Aspects juridiques de la sélection et de la conservation des sites Natura 2000 en Belgique et en France* , Actes du colloque organisé à Louvain-la-Neuve le 26 septembre 2002, Éditions Bruylant, Belgique.
- J. MAKOWIAK, 2004, « Le juge administratif face aux arrêtés anti-OGM : de la censure à l'ouverture ? », *RJE*, n° 4

- **UNIceub :**

- PLATIAU, A. F. B. (Org.) ; VARELLA, M. D. (Org.), 2009, *A efetividade do direito internacional ambiental*. 1. ed. Brasilia: UniCEUB, Unitar e UnB, 2009. v. 1. 317 p.
- VARELLA, M. D. (org); ; PLATIAU, A. F. B. (Org.), 2009, *Protecao internacional do meio ambiente*. Brasília. Uniceub, Unitar e UnB
- VARELLA, M. D. (Org.) ; PLATIAU, Ana Flavia Barros (Org.) , 2005, *Organismos geneticamente modificados*. 1. ed. Belo Horizonte: Del Rey, v. 1. 328 p
- VARELLA, M. D. (Org.) ; PLATIAU, A. F. B. (Org.), 2004, *Diversidade biológica e conhecimentos tradicionais*. 1. ed. Belo Horizonte: Del Rey, v. 1. 369 p.
- VARELLA, M. D. (Org.) ; PLATIAU, Ana Flavia Barros (Org.), 2004. *Princípio da precaução*. Belo Horizonte: Del Rey,. v. 1. 415 p.

- **Universidade do estado do Amazonas**

- C. DERANI, 2007, “Convención de la Diversidad Biológica: Reflexiones sobre la noción de Repartición justa y equitativa de los beneficios para la apropiación de los conocimientos de los indígenas y la efectividad del derecho à conservación de la diversidad cultural”.. In: *XIII Encuentro de Especialistas en el Mercosur, 2007*, Rosario. Derecho de la Integración. Rosario : Universidad Nacional de Rosario, v. 20.

-C.DERANI, 2006, "Alimento e diversidade: fundamentos de uma normatizaçã"o. Hiléia (UEA), v.3, p.53 - 86

-C. DERANI, 2006, "Situação jurídica das florestas plantadas *In: As Florestas Plantadas e a Água* ed.São Carlos : RiMa editora, p. 171-184.

-C. DERANI, C., 2005, « Les institutions brésiliennes du développement durable et la conservation de la forêt amazonienne (l'aménagement économique et écologique) : un modèle pour la Guyane ? ». *In: Quel avenir institutionnel pour les collectivités françaises d'Amérique?*, Cayenne. Les collectivités françaises d'Amérique au carrefour des institutions. Paris : la Documentation Française, 2005. p. 55-64.

-C. DERANI, 2005, "Introdução" *In: Transgênicos no Brasil e Biossegurança*. ed.São Paulo : Sérgio Antonio Fabris Editor, v.1, p. 7-213

- C.DERANI, 2004, « Droits de propriété et droit économique de l'environnement. Exemple de l'accès aux ressources génétiques ». *Mélanges en l'honneur du professeur Jean-Philippe Colson, Environnements. Les mots du droit et les incertitudes de la modernité*, PUG ,pp. 119-133

-C. DERANI, 2002, "Patrimônio Genético e Conhecimento Tradicional Associado: Considerações Jurídicas sobre seu Acesso". *In: André Lima. (Org.). O Direito para o Brasil Socioambiental*. Porto Alegre: Sergio Fabris, pp. 145-167.

- **USP**

-J.A. FONTURA COSTA, 2009, *Les nouvelles frontières du droit de la propriété: Technologie de l'information et la biotechnologie*. Sessão reunião Da Joint IISL - RCSL Oñati et (Comité de recherche de sociologie de la loi) Complexité, conflits, de la justice, Oñate.

-J.A. FONTURA COSTA, 2008, *Legal frameworks and market of genetic resources: the legitimating discourses and incentives to biodiversity conservation*, 73rd Biennial Conference of the International Law Association, Rio de Janeiro, August 18<sup>th</sup>.

- S J.A. FONTURA COSTA, 2008, State and private sector in a cooperative regulation: the Forest Stewardship Council and other product labels in Brasil. In DILLING, Olaf, HERBERG, Martin e WINTER, Gerd. Responsible Business: self governance and law in transnational economic transactions. Londres: Hart Publishing. (en collaboration avec Cristiane DERANI)

- **FMU**

-R. SENISE LISBOA, 2007, *Contratos difusos e coletivos - consumidor, meio ambiente, trabalho, agrário, locação, autor*, Editora Revista dos Tribunais, 3ª edição.

- R. SENISE LISBOA, 2004, "O sistema de coleta de lixo urbano e os riscos de danos ao meio ambiente e ao trabalhador ». *In: Selma Negrão Pereira dos Reis. (Org.). Questões de Direito Civil e o novo código*. São Paulo: Imprensa Oficial do Estado de São Paulo, v. 5

-A.E. DE SOUZA ROSSINI, 2002, *Direito Ambiental do ABC* (IDAP Instituto de Desenvolvimento e Aprimoramento Profissional)

- R. SENISE LISBOA, 2000, "O contrato como instrumento de tutela ambiental". *Revista de Direito do Consumidor*, v. 35, p. 171-197

- A.E. DE SOUZA ROSSINI, 2000, *Leis Penais Especiais. Crimes contra o Meio Ambiente*

- A.E. DE SOUZA ROSSINI, 1998, *Promotoria de Justiça do Meio Ambiente e Instituto o Direito por um Planeta Verde.*

## Liste de publications de rang A co-signées avec les partenaires : 0

### Organisation commune de manifestations scientifiques :

- 4<sup>ème</sup> Congresso internacional de direito ambiental e bioeticaI, 2 octobre 2006, Brasilia et 6octobre 2006, Salvador de Bahia (co-organisé par l'UNIceub de Brasilia et le CERIC, UMR 6201, Université Paul Cézanne)

### Echanges de chercheurs au cours des 5 dernières années:

#### *Liste des chercheurs brésiliens accueillis en France*

- Marcelo VARELLA, accueilli au sein du CERIC, UMR 6201, chercheur invité (1 mois) dans le cadre du programme « *Dimensions de l'effectivité du droit international de l'environnement : une analyse comparative du contexte d'élaboration et de mise en œuvre de cinq conventions internationales en France et au Brésil* », accord 486/05 CAPES-COFECUB, décembre 2005

•

Christian CAUBET, accueilli au sein du CERIC, UMR 6201, chercheur invité (1 mois) dans le cadre du programme « *Dimensions de l'effectivité du droit international de l'environnement : une analyse comparative du contexte d'élaboration et de mise en œuvre de cinq conventions internationales en France et au Brésil* », accord 486/05 CAPES-COFECUB, décembre 2006

Liziane OLIVEIRA, accueillie au sein du CERIC, UMR 6201, recherche doctorale en cours sur « *MERCOSUR et protection de l'environnement* » (bourse EIFFEL) [depuis octobre 2006]

Alice ROCHA DA SILVA, accueillie au sein du CERIC, UMR 6201, recherche doctorale en cours sur « *les accords commerciaux régionaux dans le droit de l'Organisation mondiale du commerce* » (bourse EIFFEL) [depuis octobre 2006]

#### *Liste des chercheurs français accueillis au Brésil*

Marie-Pierre LANFRANCHI, accueillie à l'UFSC (Université fédérale de Santa Catarina), Florianópolis, chercheur invité (15 jours) dans le cadre du programme « *Dimensions de l'effectivité du droit international de l'environnement : une analyse comparative du contexte d'élaboration et de mise en œuvre de cinq conventions internationales en France et au Brésil* », accord 486/05 CAPES-COFECUB, octobre 2004

### Doctorats en co-tutelle en cours ou soutenus au cours des 5 dernières années : 0

## ACTIVITES SPECIFIQUES DEVELOPPEES DANS LE CADRE DU PROJET

### Echanges de chercheurs, d'enseignants-chercheurs, de doctorants, d'étudiants

	Nombre de mois		
	Année 1	Année 2	Année 3
Mission chercheurs ou enseignants chercheurs France → Brésil	0	2	0
Mission chercheurs ou enseignants chercheurs Brésil → France	0	0	2
Doctorants France Brésil	0	1	0
Doctorants Brésil France	0	0	1
Etudiants France Brésil	0	0	0
Etudiants Brésil France	0	0	0
<b>Total nombre de mois</b>	<b>6</b>		
<b>Coût</b>	<b>12000 € TTC</b>		

### Autres financements demandés

	Année 1	Année 2	Année 3
Fonctionnement (matériel informatique, documentation)	1000 €TTC	1000 €TTC	1000 €TTC
<b>Total</b>	<b>3000 € TTC</b>		

**TOTAL de la subvention demandée : 15 000 € TTC**